

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

Ministère des Postes
et Télécommunications

Projet d'accélération de la transformation
numérique au Cameroun

Unité de gestion du projet



COOPERATION
Cameroon-World Bank
Cameroon-Banque mondiale

LA BANQUE MONDIALE

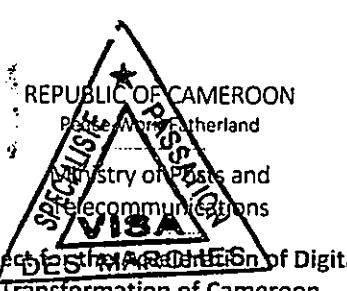


REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Monde-Patrie

Ministry of Posts and
Telecommunications

Project for the ACCELERATION of Digital
Transformation of Cameroon

Project Implementation Unit



Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de Services non Intellectuelles

DEMANDE DE COTATIONS

Demande de Cotations

N°OP9/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/2025 du 25 AOUT 2025 relative à
l'acquisition des SMS pour le fonctionnement de la plateforme E-voucher

Projet :

*PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN
(PATNUC)*

Pays : Cameroun

Financement : CREDIT N° IDA 69870-CM

Code Step: CM-MINPOSTEL-467758-GO-RFQ

Émise le 25 AOUT 2025

Août 2025



Préface

Ce Dossier type de Demande de Cotations a été préparé à l'intention des ministères techniques et projets pour la passation des marchés de fournitures, par consultation de fournisseurs (à l'échelon international ou national) selon les modalités prévues dans le Crédit N° IDA 69870-CM et le Manuel de Procédure du PATNUC. Afin de clarifier et d'harmoniser la présentation des Dossiers de Consultation pour chacun des Marchés, le présent dossier, comprend les pièces suivantes :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

Section 1 : Les instructions aux fournisseurs ;

Section 2 : La lettre de Demande de Cotations ;

Section 3 : Les modèles d'annexes ;

Il est recommandé aux candidats de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des fournitures demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de confirmer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif.

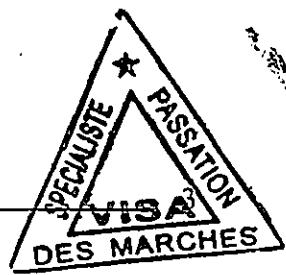


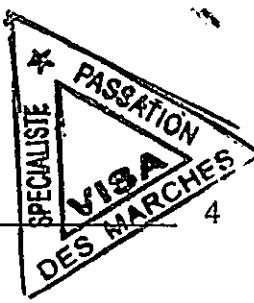
Table des Matières

Section I – Instructions aux fournisseurs

A. Introduction	4
1. Dispositions générales	4
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	4
2. Contenu du Dossier	4
C. Préparation des offres	4
3. Langue de l'offre	4
4. Documents constitutifs de l'offre	4
5. Cotation	5
6. Monnaie de l'offre.....	5
7. Délai de validité des cotations.....	5
D. Dépôt des cotations	5
8. Cachetage et marquage des offres	5
9. Date et heure limite de dépôt des offres	5
E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	6
10. Ouverture des plis par la Commission.....	6
11. Evaluation et Comparaison des offres.....	6
F. Attribution du Marché	6
12. Attribution du Marché	6
13. Notification de l'attribution du Marché.....	6
14. Signature de la lettre de Marché.....	6
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	6

Section II – Lettre de Demande de Cotations	8-9
--	------------

Section III – Modèles d'annexes.....	10
1. Lettre de Cotations	
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)	
4. Description technique des fournitures (à remplir par le PATNUC)	
3. Lettre Commande	
5. Tableau comparatif des cotations (à remplir par le PATNUC)	
6. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics	



Section I - Instructions aux Fournisseurs¹

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du Marché².

A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

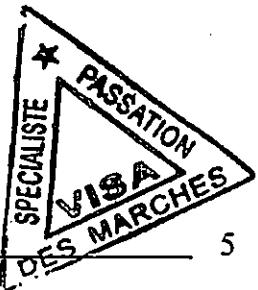
B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du Marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
 - (c) Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Modèle de lettre de Marché et
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations.

- 2.2 Le Fournisseur³ devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. **Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais, correspondant à la langue de l'Acheteur⁴.
4. **Documents constitutifs de l'offre** 4.1 Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :
- (a) La lettre de cotations, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet de Lettre Commande dûment paraphé à chaque page, daté et signé ;
 - (d) Les références du fournisseur : au moins un (01) marché/lettre commande/contrat enregistrer dans l'acquisition des SMS pour des volumes élevés (SMPP) d'un montant minimum de 10 000 000 F CFA TTC réalisé au cours des cinq dernières années (2020-2024) et les procès-verbaux de réception/attestations de service fait signés du chef de la structure bénéficiaire. Ces marchés/lettre commande/contrats doivent être fournis avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des administrations acheteuses
 - (e) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous
 - (f) Un engagement sur l'honneur d'assurer le service après-vente pendant la période de garantie :
 - (g) Un engagement sur l'honneur du respect des exigences minimales de qualité de service requises pendant la période de garantie.



5. Cotation

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
- hors taxes et tous droits de douanes (HT/HD) ;
 - ou
 - toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent Marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de Marché.
- 5.4 Le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) Registre de Commerce ; (ii) Attestation de conformité fiscale (iii) attestation de non faillite ; (iv) Plan de localisation; (v) Attestation CNPS ; (vi) attestation de non exclusion des marchés publics (vii) le Numéro d'identifiant Unique (viii) Attestation de domiciliation bancaire (ix) Une déclaration de non abandon des prestations de service au cours des cinq (05) dernières années (2020-2024).

NB :

- L'absence des pièces du dossier administratif énumérées au point 5.4 ci-dessus n'est pas éliminatoire, toutefois lesdites pièces seront demandées si le soumissionnaire est adjudicataire du marché.*
- Il est rappelé que les pièces administratives qui devront être datées de moins de trois (03) mois et produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente*

6. Monnaie de l'offre

- 6.1 Les prix seront libellés en FCFA.

7. Délai de validité des cotations

- 7.1 Les cotations seront valables pour la période 90 jours.

D. Dépôt des cotations

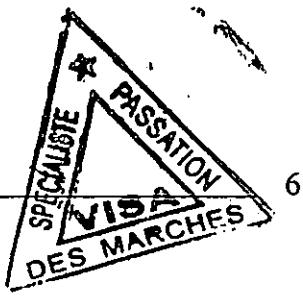
8. Cachetage et marquage des offres

- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et six (06) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

- adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations : Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI Coordonnateur National du Projet d'Accélération et de Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC),
Tél. : 222 232 628 ; site web : www.patnuc.cm et
- portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations

9. Date et heure limite de dépôt des offres

- 9.1 Les cotations doivent être déposées à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.



E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis

10.1 L'ouverture des plis se fera en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.

10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11. Evaluation et Comparaison des offres

11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs
- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ; toutes les caractéristiques évoquées sont essentielles ; toute offre non conforme sera rejetée. Seules les offres conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière ;
- L'évaluation des spécifications techniques se fera sur la base des éléments renseignés dans la description technique des fournitures proposées ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- Les références du fournisseur : au moins un (01) marché/lettre commande/contrat enregistrer dans l'acquisition des SMS pour des volumes élevés (SMPP) d'un montant minimum de 10 000 000 F CFA TTC réalisé au cours des cinq dernières années (2020-2024) et les procès-verbaux de réception/attestations de service fait signés du chef de la structure bénéficiaire. Ces marchés/lettre commande/contrats doivent être fournis avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des administrations acheteuses ;
- La description technique des fournitures proposées.

F. Attribution du Marché

12. Attribution du Marché

12.1 L'Acheteur attribuera le Marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.

13. Notification de l'attribution du Marché

13.1 La signature de la lettre de Marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du Marché. Cette lettre de Marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.

14. Signature de la lettre de Marché

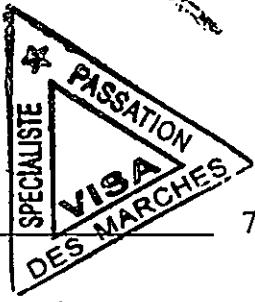
14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.

15. Corruption et manœuvres frauduleuses

15.1 Le Nouveau Règlement de la Passation des Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI), édition septembre 2023 pour la lutte contre la corruption est applicable.

15.2 Prescriptions

2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats et proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ainsi que l'ensemble de leur personnel se conforment



aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et d'abstinent de toute fraude et corruption.

2.2 Dans cette optique, la Banque

- a. Définit aux fins de la présente clause, les termes ci-dessous de la façon suivante :
 - i. Est considéré comme un « acte de corruption » le fait de proposer, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, un quelconque avantage dans le but d'influencer indûment les actions d'une autre partie ;
 - ii. Est considéré comme une « manœuvre frauduleuse » tout acte ou omission, y compris une présentation déformée des faits, qui induit une partie en erreur, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire une partie en erreur dans le but d'obtenir un avantage financier ou d'une autre nature, ou de se soustraire à une obligation ;
 - iii. Une « manœuvre collusoire » est une entente entre plusieurs parties destinées à atteindre un but illégitime, y compris influencer indûment les actes d'une autre partie ;
 - iv. Une « manœuvre coercitive » consiste à porter atteinte ou à causer préjudice, ou à menacer de porter atteinte ou de causer préjudice directement ou indirectement, à une quelconque partie ou à l'un de ses biens dans le but d'influencer indûment ses actes ;
 - v. Par « manœuvre obstructionniste », on entend :
 - (a) un acte visant à détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, une fausse déclaration faite aux enquêteurs pour entraver concrètement une enquête menée par la Banque sur des affaires de corruption, des manœuvres frauduleuses ou des pratiques coercitives ou collusives présumées, ou la menace, le harcèlement ou l'intimidation d'une quelconque partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant l'enquête ou de poursuivre l'enquête ; ou
 - (b) Un acte visant à entraver concrètement l'exercice par la Banque de ses droits d'inspection et d'audit qui lui sont conférés en vertu des stipulations du paragraphe 2.2 e ci-après :
- b. rejette la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou l'un de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructionniste en vue de l'obtention dudit marché ou contrat.
- c. pourra prendre, en plus des recours juridiques prévus dans l'Accord Juridique pertinent, toutes mesures appropriées, y compris déclarer la passation de marché non conforme, si elle établit qu'à un moment quelconque un représentant de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt s'est livré à un acte de corruption, une manœuvre appropriées jugées satisfaisantes par la Banque pour mettre fin à ces pratiques au moment de leur survenance, notamment sans avoir



informé la Banque dans les brefs délais après avoir pris connaissance de ces pratiques ;

- d. Sanctionne, en application des Directives pour la Lutte contre la Corruption et conformément aux politiques et aux procédures de sanction de la Banque définies dans le Cadre des Sanction du Groupe de la Banque Mondiale, toute personne physique ou morale dont il est déterminé qu'elle s'est livrée, à un moment quelconque, à un acte de fraude ou de corruption lié au processus de passation des marchés, à la sélection ou à l'exécution d'un contrat financé par la Banque ;
 - e. exige qu'une clause soit introduite dans les dossiers d'appel d'offres et d'appels à propositions ainsi que dans les contrats financés par un prêt de la Banque obligeant les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, leurs sous-traitants, sous-consultants, agents, personnels, consultants, prestataires de services et fournisseurs à autoriser la Banque à inspecter1 tous les comptes, dossiers et autre documents relatifs au processus de passation des marchés, à la sélection et à l'exécution du marché et à charger des vérificateurs nommés par elle de réaliser un audit ;
 - f. exige que, s'agissant des opérations financés par la Banque qui doivent être mises en œuvre sur la base de modalités nationales de passation de marchés et de PPP, approuvées par la Banque, les soumissionnaires (candidats/proposants) et consultants soumettant des offres/propositions, acceptent l'application des Directives pour la lutte contre la corruption et s'engagent à les respecter tout au long du processus de passation des marchés, de la sélection et de l'exécution du contrat, et reconnaissent notamment le droit de la Banque d'effectuer des inspections et des vérifications selon les stipulations du paragraphe 2.2 e. Les Emprunteurs s'engagent à consulter et à observer les listes des personnes morales et physiques suspendues ou exclues par le Groupe de la Banque Mondiale.
- En cas de signature par un Emprunteur d'un contrat avec une personne physique ou morale suspendue ou exclue par le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque ne financera pas les dépenses correspondantes et pourra exercer d'autres recours, le cas échéant et
- g. exige que, lorsque l'Emprunteur sélectionne une Institution des Nations Unies comme fournisseur de Fournitures, de Travaux, de Services Autres que des Services de Consultants ou de Services d'Assistance Technique, conformément aux paragraphes 6.47-6.48 et 7.28 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)-Juillet 2016, en vertu d'un Accord signé entre l'Emprunteur et l'Institution des Nations Unies, les stipulations ci-dessus du paragraphe 2 de la présente Annexe relatives aux sanctions applicables en cas de fraude et de corruption s'appliquent également à tous les entrepreneurs, consultants, sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, et leurs employés, qui ont signé un contrat avec ladite institution des Nations Unies. Par dérogation à ce qui précède, les paragraphes 2.2d et 2.2 e ne s'appliquent pas aux Institutions des Nations Unies et à leurs employés, et le paragraphe 2.2 e ne s'applique pas aux contrats passés entre une Institution des Nations Unies et ses prestataires de services et fournisseurs.



Dans ce cas, l'Institution des Nations Unies applique ses propres règles et réglementations pour enquêter sur des allégations de fraude ou de corruption, sous réserve des conditions convenues entre la Banque et l'Institution des Nations Unies concernée, notamment en ce qui concerne l'obligation de tenir la Banque régulièrement informée des décisions et mesures prises. La Banque conserve le droit d'exiger de l'Emprunteur qu'il exerce des recours tels qu'une interruption provisoire ou définitive du projet. Les Institutions des Nations Unies consultent la liste établie par le Groupe de la Banque Mondiale des personnes physiques ou morales suspendues ou exclues. En cas de signature par une institution des Nations Unies d'un contrat ou d'un bon de commande avec une personne physique ou morale suspendue ou exclue par le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque ne financera pas les dépenses correspondantes et pourra exercer d'autres recours, le cas échéant.

2.3 Avec l'accord formel de la Banque, l'Emprunteur peut exiger dans les dossiers d'appel d'offres et d'appel à propositions pour les marchés financés par la Banque, que les Soumissionnaires ou consultants incluent dans leur offre ou proposition un engagement de respect, dans le cadre du Processus de Passation de Marché, des lois nationales contre la fraude et la corruption (y compris les pots-de-vin) telles qu'énumérées dans la Demande de Propositions. La Banque accepte l'inclusion d'une telle exigence à la demande de l'Emprunteur, sous réserve que les modalités régissant cet engagement soient jugées satisfaisantes par la Banque

¹ Dans le contexte, les inspirations relèvent généralement, le caractère d'enquêtes (c'est-à-dire de nature judiciaire) Elles incluent des activités, conduites par la Banque ou des personnes nommées par elle, propres aux enquêtes et audits, telle l'évaluation de la véracité des allégations de fraude et corruption, par des mécanismes appropriés la liste de ces activités donnée ci-après est non exhaustive : accéder aux comptes et aux données financières d'une personne ou morale, les examiner et en faire des copies autant que de besoin ; accéder à d'autres documents, données et informations (sous format papier ou électronique) jugés utiles pour l'enquête ou l'audit et en faire des copies autant que de besoin : interroger les membres du personnel et d'autres personnes concernées : réaliser des inspections physiques et des visites de sites : obtenir la vérification des informations par un tiers.

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du Marché et ne sont plus applicables une fois le Marché signé.

² Le terme " Marché " signifie l'Accord de Marché signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit formulaire, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.

³ Le terme "Fournisseur" signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, dont l'offre a été acceptée par l'Acheteur et qui est désignée comme tel dans l'Accord de Marché

⁴ Le terme "Acheteur" signifie l'entité achetant les fournitures et les services connexes, telle qu'elle est identifiée dans la présente Demande de Cotations.



DEMANDE DE COTATIONS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

Ministère des Postes
et Télécommunications

Projet d'accélération de la transformation
numérique au Cameroun

Unité de gestion du projet



COOPERATION
Cameroon-World Bank
Cameroon-Banque mondiale



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

Ministry of Posts and
Telecommunications

Project for the Acceleration of Digital
Transformation of Cameroon

Project Implementation Unit

Section II - Lettre de Demande de Cotations

DEMANDE DE COTATIONS

N° ____ /DC/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/CSPM/SPM/25 DU _____ RELATIVE À
L'ACQUISITION DES SMS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME E-
VOUCHER

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) des Fonds pour le financement du Projet PATNUC et se propose d'utiliser une partie de ces Fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour laquelle cette Demande de Cotations est élaborée.

2. Il est prévu dans le cadre de ce marché, de solliciter les prestations de services désignées ci-après : l'acquisition des SMS pour le fonctionnement de la plateforme E-voucher. Dans le cadre de la présente Demande de Cotations, les prestations sont à fournir par une lettre Commande à l'Unité de Gestion du Projet PATNUC.

3. L'exécution du marché se fera pour une durée de quatorze (14) jours et suivi de douze (12) mois de service après-vente, à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

4. Le Coordonnateur National du PATNUC invite les prestataires ci-dessus intéressés et remplissant les conditions à consulter et à retirer gratuitement la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente lettre de Demande de Cotations.

5. Le soumissionnaire devra produire les copies certifiées conformes des pièces administratives ci-après, valables pour l'exercice en cours :

- Le numéro d'identifiant Unique (NIU) ;
- L'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le ministère en charge des Finances ;
- L'attestation de conformité fiscale ;
- L'attestation de non exclusion des marchés publics ;
- L'attestation de la CNPS ;
- Le registre de commerce signé par les services compétents ;
- Le plan de localisation ;
- L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance ;
- Une déclaration de non abandon des prestations de service au cours de cinq (05) dernières années.



6. Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en sept (07) exemplaires (un original et 06 copies) marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous au plus tard le _____ à 14 heures précises (heure locale) et contenant la mention : « acquisition des SMS pour le fonctionnement de la plateforme E-voucher ».

7. L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PATNUC, le _____ à 15 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions de la Commission Spéciale de passation des Marchés du PATNUC.

8. La CSPM procèdera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après :

8.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) devra procéder à la vérification de la conformité des pièces administratives : l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : : (i) la Numéro d'identifiant Unique ; (ii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (iii) l'attestation de conformité fiscale ; (iv) l'attestation de non exclusion des marchés publics ; (v) l'attestation pour soumission (CNPS) à la présente cotation, (vi) le plan de localisation ; (vii) le registre de commerce signé par le service compétent et, (viii) l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance et (ix) la déclaration de non abandon des prestations de services au cours des cinq (05) dernières années (2020-2024).

NB :

✓ *L'absence de l'une des pièces du dossier administratif (i, ii, iii, iv, v, vi, vii, viii) ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces certifiées conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du Marché.*

8.2 L'examen de la conformité technique des cotations

L'offre devra contenir :

- Le délai de livraison ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif bien renseigné et conforme à celui demandé ;
- Tous les prix unitaires quantifiés ;
- Les justificatifs des marchés dans l'acquisition des SMS avec pour références : au moins un (01) marché/lettre commande/contrat enregistrer dans l'acquisition des SMS pour les volumes élevés (SMPP) d'un montant minimum de 10 000 000 F CFA TTC réalisé au cours des cinq dernières années (2020-2024) et les procès-verbaux de réception/attestations de service fait signés du chef de la structure bénéficiaire. Ces marchés/lettre commande/contrats doivent être fournis avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des administrations acheteuses ;
- La lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés ;
- La description technique des fournitures proposées ;
- La lettre d'engagement sur l'honneur d'assurer le service après-vente pendant la période de garantie.

9. L'examen de la conformité technique de l'offre est la vérification exhaustive de tous les éléments de l'offre cités en sus.



L'analyse technique consistera à vérifier la validité des critères ci-après :

N°	CRITERES	Seuil/conformité	Évaluation (OUI/NON)	Observations
1.	Le délai de livraison	Conforme au délai demandé		
2.	Bordereau Descriptif et Quantitatif	Conforme		
3.	Tous les prix unitaires quantifiés	Conforme		
4.	Les références du fournisseur : au moins un (01) marché/lettre commande/contrat enregistrer dans l'acquisition des SMS pour les volumes élevés (SMPP) d'un montant minimum de 10 000 000 F CFA TTC réalisé au cours des cinq dernières années (2020-2024) et les procès-verbaux de réception/attestations de service fait signés du chef de la structure bénéficiaire. Ces marchés/lettre commande/contrats doivent être fournis avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des administrations acheteuses	Conforme		
5.	La lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés	Disponible dans le dossier		
6.	La lettre d'engagement sur l'honneur d'assurer le service après-vente pendant la période de garantie	Disponible dans le dossier		
7.	La description technique des fournitures proposées	Disponible dans le dossier		
8.	Un engagement sur l'honneur du respect des exigences minimales de qualité de service requises pendant la période de garantie.	Conforme		

9.1 Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

9.2 La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant, le cas échéant, les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires.

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché sur proposition de la CSPM, au Fournisseur, dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et la moins disante.

10. Adresse de retrait des Demandes de Cotations et de dépôt des plis se fera à l'Unité de Gestion du PATNUC, sis à la Nouvelle route Bastos, derrière Tradex bâtiment Ancien SNV. Tél. :+237 222 232 628, site web: www.patnuc.cm

Yaoundé, le _____
Le Coordonnateur National du PATNUC

Ampliations :

- ARMP
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Dr MFUH Winfred FUAYE KENJI

Section II - Letter of Request for Quotations

Letter of Request for Quotations

Nº ____/DC/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/CSPM/SPM/25 OF THE _____ RELATING TO
THE ACQUISITION OF SMS FOR THE OPERATION OF THE
E-VOUCHER PLATFORM

1. The Government of the Republic of Cameroon has obtained funds from the International Development Association (IDA) for the financing of the PATNUC Project and intends to use part of these funds to make payments authorized within the framework of the Contract for which this Request for Quotations is prepared.

2. Within the framework of this contract, it is planned to request the following services: The acquisition of SMS for the operation of the E-voucher platform. Within the framework of this Request for Quotations, the services are to be provided by an Order letter to the PATNUC Project Implementation Unit.

3. The execution of the contract will be for a period of fourteen (14) days and followed by twelve (12) months of after-sales service, starting from the notification of the start-up service order.

4. The National Coordinator of PATNUC invites the above-mentioned interested service providers who meet the conditions to consult and withdraw the Request for Quotations free of charge at the address below, upon publication of this Request for Quotations letter.

5. The tenderer must produce certified copies of the following administrative documents, valid for the current financial year:

- The Unique Identification Number (NIU);
 - An attestation of bank account issued by a first order bank or micro-finance institution approved by the Ministry of Finance;
 - Tax compliance certificate;
 - An attestation of non-exclusion from public contracts;
 - CNPS attestation less than three months old;
 - Trade register signed by the relevant authorities;
 - An attestation of non-bankruptcy issued by the court of first instance;
 - A declaration to attest that work or service has not been abandoned by the bidder in the last five (05) years.

6. Bids shall remain valid for a period of ninety (90) days from the deadline set for their submission. They shall be submitted in seven (07) copies (one original and 6 copies) marked as such, at the address below latest on the _____ at 2:00 pm prompt (local time) with the following inscription: « The acquisition of SMS for the operation of the E-voucher platform ».

7. The bids shall be opened by the Special Procurement Tender's Board of PATNUC on the _____ at 3:00 pm prompt, in the presence of the bidders or their representatives if they so wish, in the meeting room of the Special Procurement Tender's Board of PATNUC.



8. CSPM shall proceed with the assessment of the quotations following this order:

8.1 Examination of the admissibility of administrative files: the tenderer's offer must include the following original documents or certified copies by competent services (dated less than three months): (i) la Unique Identification Number ; (ii) an attestation of bank account; (iii) a tax compliant certificate ; (iv) an attestation of non-exclusion from public contracts ; (v) an attestation of the right of submission of bids to this request for quotation (CNPS), (vi) Trade register signed by competent authorities and, (vii) and an attestation of non-bankruptcy issued by the court of first instance et (viii) a declaration to attest that work or service has not been abandoned by the bidder in the last five (05) years (2020-2024).

NB :

- ✓ *The absence of any of the documents in the administrative file (i, ii, iii, iv, v, vi, and vii) shall not constitute a reason for rejecting the tender. Nevertheless, the presentation of these documents in original or certified copies, signed and dated, shall be a condition for the award of the Contract.*

8.2 Review of technical compliance of quotations:

The offer should contain:

- The delivery deadline;
- The descriptive and quantitative schedule, properly completed and in accordance with the requested one;
- All quantified unit prices;
- Supporting documents for SMS procurement contracts, with references: at least one (01) contract/order letter/contract recorded in the SMS procurement for high volumes (SMPP) for a minimum amount of 10,000,000 CFA francs including tax, completed over the last five years (2020-2024) and the acceptance reports/certificates of service signed by the head of the beneficiary organization. These contracts/order letters/contracts must be provided with the amounts in freely convertible currency (excluding tax and including tax) and the names of the purchasing administrations;
- The commitment letter on compliance with the required delivery deadlines;
- The technical description of the proposed supplies;
- The letter of commitment on honor to provide after-sales service during the warranty period.

9. The review of the technical compliance of the tender is the exhaustive verification of all the elements of the tender mentioned above.



The technical analysis will consist of checking the validity of the following criteria:

N°	CRITERIA	Threshold /compliance	Evaluation (YES/NON)	Observations
9.	Delivery deadline	In compliance with requested deadline		
10.	Estimated and Quantitative Cost	Compliant		
11.	All the unit prices quantified	Compliant		
12.	Supplier references: at least one (01) contract/order letter registered in the acquisition of SMS for high volumes (SMPP) for a minimum amount of 10,000,000 CFA francs including tax carried out over the last five years (2020-2024) and the acceptance reports/certificates of service signed by the head of the beneficiary structure. These contracts/order letters must be provided with the amounts in freely convertible currency (excluding tax & including tax) and the names of the purchasing administrations	Compliant		
13.	The letter of commitment to respect the required deadline	Found in the file		
14.	The letter of commitment on honor to provide after-sales service during the warranty period	Found in the file		
15.	The technical description of the supplies offered	Found in the file		
16.	A commitment of honor to respect the minimum quality of service requirements required during the warranty period.	Compliant		

9.1 Only offers found to be substantially compliant shall be subject to financial analysis

9.2 Verification of arithmetic operations: this is done by multiplying, where appropriate, unit prices by quantities and using the letter price to make the necessary corrections

The Project Owner shall award the Contract, on the proposal of CSPM, to the Supplier whose bid is determined to be substantially responsive to the provisions of the Request for Quotation and to be the lowest bidder.

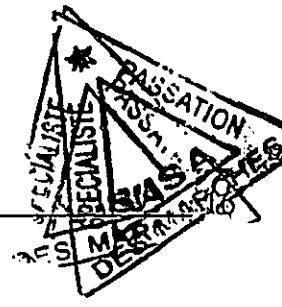
10. The address for collecting Requests for Quotations and submitting of bids is at the PATNUC Implementation Unit, located at Nouvelle route Bastos, behind Tradex (Former SNV building). Tel: +237 222 232 628. Website: www.patnuc.cm

Yaoundé, the _____
The National Coordinator of PATNUC

Ampliations:

- ARMP
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- NOTICE BOARD

Dr. MFUH Winfred FUAYE KENJI



Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotations

Date : _____

Demande de Cotations N° : _____

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *[description des fournitures et services]* conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____



Projet d'Accélération de la Transformation du Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation n° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM

Date de remise des plis le

2. Bordereau Descriptif et Quantitatif

(à remplir par le Fournisseur)

ACQUISITION DES SMS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME E-VOUCHER

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)		Prix Total	Livraison	
			En chiffre	En lettre		délai	lieu
1	Fourniture d'un pack SMS pour la durée restante du Projet	1 000 000					
2	<ul style="list-style-type: none"> Préparation des outils techniques (identification des endpoints), Interfaçage des deux (02) plateformes, configuration, provisionnement du compte e-voucher auprès de la plateforme du fournisseur du service Bulk et test de l'effectivité du service Bulk SMS à travers la « plateforme e-voucher » ; Suivre la consommation progressive des SMS mis à disposition à travers les plateformes e-voucher et de fourniture de SMS 	FF					
MONTANT TOTAL HT							
TVA (19,25%)							
IR (5,5%)							
TOTAL TTC							

- 1- **Délai d'exécution : Quatorze (14) jours et suivi de douze (12) mois de service après-vente après notification de l'ordre de service de démarrage.**
- 2- Une réunion de mise au point sera tenue avec la structure retenue afin de tenir compte des exigences de la qualité de service
- 3- Exigences minimales de qualité : identification des endpoints ; Interfaçage des deux (02) plateformes, configuration, test de l'effectivité du service Bulk SMS à travers la « plateforme e-voucher ».



Projet d'Accélération de la Transformation du Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation n° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM

Date de remise des plis le

3 – Description technique des Fournitures
(à remplir par le Fournisseur)

ACQUISITION DES SMS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME E-VOUCHER

N°	Désignation	Caractéristiques	Unité	Qté
01	Pack de SMS pour la durée restante du Projet	<p>Types de caractères : caractères latins courants ;</p> <p>Capacité : 160 caractères par sms ;</p> <p>Utilisation : caractères latins simples comme les lettres, chiffres et certains symboles.</p>		
		<p>Mettre à disposition les APIs nécessaires et procéder à l'interfaçage à la plateforme e-voucher du PATNUC : Il s'agira de procéder à l'interfaçage des deux (02) plateformes à travers les APIs en collaboration avec le consultant adjudicataire du module relatif à la communication y relatif et des équipes techniques du PATNUC.</p> <p>Assurance du bon fonctionnement des SMS dans l'environnement de production de la plateforme e-voucher : Il s'agira pour le prestataire de s'assurer de l'envoi systématique des SMS de la plateforme e-voucher sur les réseaux des opérateurs de concession mobile au Cameroun.</p>	U	500 000



N°	Désignation	Caractéristiques	Unité	Qté
		<p>Suivi de la consommation progressive des SMS mis à disposition à travers les plateformes e-voucher et de fourniture de SMS : Il sera question pour l'opérateur privé de vérifier que les SMS fonctionnent correctement dans l'environnement de production de la plateforme e-voucher ; Il s'agira pour l'opérateur privé de confirmer sur sa plateforme l'utilisation des SMS par la plateforme e-Voucher. Le suivi de la consommation des SMS se passera à deux niveaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A travers la plateforme e-voucher ; 2. A travers le compte PATNUC auprès du prestataire privé (fournisseur privé) 		

NB : L'examen de la conformité des cotations se fera du point de vue des délais et spécifications techniques ; toute offre non conforme sera rejetée. Seules les offres conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

Consultation n° /MINPOSTEL/ PATNUC/CSPM/SPM du _____ Date de remise des plis le _____



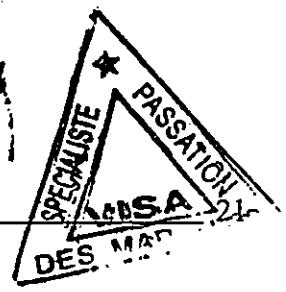
4. Lettre Commande

LETTRE COMMANDE N° /2025/LC/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM PASSÉE
AVEC....., POUR L'ACQUISITION DES SMS POUR LE FONCTIONNEMENT DE
LA PLATEFORME E-VOUCHER

TITULAIRE : B.P: TEL.:
.....

OBJET : ACQUISITION DES SMS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME E-
VOUCHER

LIEU DE LIVRAISON : UNITE DE GESTION DU PROJET PATNUC
DUREE : QUATORZE (14) JOURS ET SUIVI DE DOUZE (12)
MOIS DE SERVICE APRES-VENTE
MONTANT MAXIMUM : FRANCS CFA TOUTES TAXES
COMPRISES
FINANCEMENT : CREDIT 69870-CM
CODE STEP : CM-MINPOSTEL-467758-GO-RFQ
EXERCICE : 2025
SOUSCRIT LE :
SIGNEE LE :
NOTIFIEE LE :
ENREGISTREE LE :



ENTRE,

L'état du Cameroun à travers le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL), représenté par Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI, Coordonnateur National du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) ci-après désigné le « Client », sis à la nouvelle route Bastos, derrière Tradex, bâtiment Ancien SNV, Tél. : +237 222 232 628 , site web : www.patnuc.cm

D'UNE PART,

Et B.P: Yaoundé, Tél. : (237) représenté, par son ci-dessous désigné le « Fournisseur »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:



SOMMAIRE

CHAPITRE I – GENERALITES

ARTICLE 1 – OBJET DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 3 – PIECES CONTRACTUELLES
ARTICLE 4 – TEXTES GENERAUX.....
ARTICLE 5 – DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
ARTICLE 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON.....
ARTICLE 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR.....

CHAPITRE II – EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....
ARTICLE 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION DES FOURNITURES.....
ARTICLE 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR.....
ARTICLE 11 – RECEPTION DES FOURNITURES.....
ARTICLE 12 – ASSURANCE ET TRANSPORT.....

CHAPITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 – CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....
ARTICLE 14 – GENERALITES – PRIX.....
ARTICLE 15 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 16 – MODALITES DE PAIEMENT.....
ARTICLE 17 – PENALITES.....
ARTICLE 18 – DOMICILIATION BANCAIRE.....
ARTICLE 19 – REGIME FISCAL.....
ARTICLE 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT.....

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 22 – LITIGES.....
ARTICLE 23 – RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE.....
ARTICLE 24 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE.....



CHAPITRE I – GENERALITES

Article 1^{er}- OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet de l'acquisition des SMS pour le fonctionnement de la plateforme E-voucher, conformément aux caractéristiques techniques y relatives.

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée entre , B.P:, Tél.: (237) et le Projet de l'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC).

Article 3 - PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- La lettre de soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- Le descriptif technique des fournitures ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif.

Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente Lettre Commande est soumise à :

1. L'Accord de Financement crédit IDA N°69870-CM du 23 décembre 2022 ;
2. La Constitution de la République du Cameroun ;
3. La loi n°73/7 du 07 décembre 1973 relative aux droits du Trésor pour la sauvegarde de la fortune publique ;
4. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
5. La loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
6. Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
8. Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
10. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;



12. La lettre circulaire n°000014 /LC/MINMAP/CAB du 23 Juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
13. Les normes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

5.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante (AC) est : le Coordonnateur National du PATNUC, ci-après désigné Autorité Contractante ;
- L'ingénieur du marché) est : Un représentant du MINADER, il est chargé du contrôle de l'effectivité de la réalisation de la prestation ;
- Le Maître d'Ouvrage Délégué est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- Le Chef de service du Marché est : Le Coordonnateur National du PATNUC ou son représentant ;
- Le Fournisseur est :

5.2. Nantissement

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- L'organisme chargé du paiement est la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est : le Responsable des Bons Electroniques du PATNUC.

Article 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à quatorze (14) jours et suivi de douze (12) mois de service après-vente, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Le lieu de livraison des fournitures est l'Unité de Gestion du Projet PATNUC.

Article 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile à Yaoundé, B.P: , Tél.: (237)

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture de services tels que décrits dans l'article 9 sous le contrôle de la Coordination Nationale du PATNUC et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications du présent contrat.

Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

Les prestations du Fournisseur comprennent en objet l'acquisition des SMS pour le fonctionnement de la plateforme E-voucher, conformément aux caractéristiques techniques décrites ci-après :

Types de caractères : caractères latins courants ;

Capacité : 160 caractères par sms ;

Utilisation : caractères latins simples comme les lettres, chiffres et certains symboles.

Aussi, il s'agira de :

Mettre à disposition les APIs nécessaires et procéder à l'interfaçage à la plateforme E-voucher du PATNUC : Il s'agira de procéder à l'interfaçage des deux (02) plateformes à travers les APIs en collaboration avec le consultant adjudicataire du module relatif à la communication y relatif et des équipes techniques du PATNUC.

Assurance du bon fonctionnement des SMS dans l'environnement de production de la plateforme E-voucher : Il s'agira pour le prestataire de s'assurer de l'envoi systématique des SMS de la plateforme E-voucher sur les réseaux des opérateurs de concession mobile au Cameroun.

Suivi de la consommation progressive des SMS mis à disposition à travers les plateformes e-voucher et de fourniture de SMS : Il sera question pour l'opérateur privé de vérifier que les SMS fonctionnent correctement dans l'environnement de production de la plateforme E-voucher ; Il s'agira pour l'opérateur privé de confirmer sur sa plateforme l'utilisation des SMS par la plateforme e-Voucher. Le suivi de la consommation des SMS se passera à deux niveaux :

1. A travers la plateforme E-voucher ;
2. A travers le compte PATNUC auprès du prestataire privé (fournisseur privé).

Article 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le Fournisseur devra produire sept (07) exemplaires enregistrés des pièces constitutives de la présente Lettre Commande

Article 11 – RECEPTION DES FOURNITURES

11.1 Réception provisoire

La réception des services par une Commission composée des membres ci-après :

- **Président :** Le Maître d’Ouvrage Délégué ou son représentant,
- **Rapporteur :** Un représentant du MINADER, Ingénieur du Marché ;
- **Membres :**
- Le Coordonnateur National du PATNUC ou son représentant, Chef service du marché ;
- Un représentant du MINEPAT ;
- Un représentant du MINEPIA ;
- Un représentant du MINFI ;
- Un (01) Représentant du PATNUC ;
- **Observateur :** MINMAP ;



- **Invité : Le Prestataire**

La Commission de réception s'assurera que les services remplissent les conditions de la présente Lettre Commande.

Cette Commission dressera un procès-verbal de réception dont trois (03) exemplaires seront remis au Fournisseur pour joindre à ses factures.

11.2 Réception provisoire

La procédure de la réception définitive sera la même que la réception provisoire, de même que la composition de la commission.

Après la période de garantie d'un (01) an, la réception définitive sera faite par la même commission et suivant les mêmes conditions.

Article 12 – ASSURANCE (NA)

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 13 : CAUTION DE BONNE EXECUTION ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le cautionnement de bonne exécution est fixé à 5% du montant TTC du Marché. Il est constitué et transmis au chef du service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du Marché.

Une retenue de garantie représentant les 10% du montant TTC de la Lettre Commande sera constituée conformément à la Lettre Circulaire n°000014 /LC/MINMAP/CAB du 23 Juillet 2025. Le traitement de ces cautions se fera conformément aux modalités La lettre N°000014 /LC/MINMAP/CAB du 23 Juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

Article 14 – GENERALITES – PRIX

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 15 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDÉE

Le montant de la présente Lettre Commande est évalué de la manière suivante :

Arrêté la présente Lettre Commande à la somme de Francs CFA
Toutes Taxes Comprises, montant ferme et non révisable.

Article 16 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués en Franc CFA par le PATNUC sur présentation des pièces ci-après :

- Copie d'une facture proforma
- La Lettre Commande enregistrée+ quittance d'enregistrement
- Une facture définitive timbrée (01 original et 03 copies) suivant la réglementation en vigueur représentant les montants Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises ;
- Un décompte de la tranche de paiement ;
- Un bordereau de livraison/Procès-verbal de réception ;



- Un certificat de non exclusion des marchés publics (ARMP) ;
- Un avis d'imposition des retenues à la source;
- Un exemplaire du dossier fiscal à jour ;
 - le NIU
 - l'attestation de conformité fiscale de moins de 03 mois
 - Un plan de localisation timbrée
 - Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) actualisé
 - Le Registre de Commerce

Les paiements se feront par virement au nom de , B.P:, Tél. : (237)
.....

Conditions de Paiement

Les paiements sont effectués en **Franc CFA** dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le prestataire, ayant signé le procès-verbal de réception présente les factures au Coordonnateur National du PATNUC. La dernière facture concernant la libération de la retenue de garantie se payée après visa du MINMAP.

Article 17 : PENALITES DE RETARD ET INTERETS MORATOIRES

1- Pénalités de retard

- a. Un deux millième (1/2000^è) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^è) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

2-Intérêt moratoires

En ce qui concerne les intérêts moratoires (*cf code des marchés publics art. 166 -167*) lorsqu'il est imputable au Maître d'Ouvrage, au Maître d'Ouvrage Délégué ou au comptable assignataire, le défaut de paiement dans les délais fixés par le cahier des clauses administratives particulières ouvre et fait courir de plein droit au bénéfice du titulaire du marché, des intérêts moratoires calculés depuis le jour suivant l'expiration desdits délais, jusqu'au jour de la délivrance de l'avis dit « de règlement » du comptable assignataire.

(1) Le taux des intérêts moratoires est le taux débiteur des entreprises de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), majoré d'un (01) point.

(2) Pour les paiements à effectuer en une monnaie autre que le franc CFA, le taux des intérêts moratoires correspond au taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de cette monnaie, majoré au plus d'un (01) point.

(3) Le montant des intérêts moratoires est calculé par application de la formule :

$$I = M \times (n/360) \times (i) \text{ dans laquelle :}$$

M = Montant TTC des sommes dues au titulaire

N = Nombre de jours calendaires de retard



I = Taux débiteurs des entreprises à la BEAC majoré d'un (01) point ou taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de la monnaie considérée majoré au plus d'un (01) point, selon le cas.

(4) Les intérêts moratoires ne sauraient s'appliquer sur des montants comprenant déjà des indemnités pour retard de paiement.

(5) Les intérêts moratoires ne sont pas imposables.

Article 18 – DOMICILIATION BANCAIRE

Les paiements seront effectués en Francs CFA à la réception du matériel par virement au compte de ouvert à au N°

Article 19 – REGIME FISCAL

Le Fournisseur se conformera à la législation en vigueur au Cameroun sur les taxes et impôts.

Article 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Dix (10) exemplaires de la présente lettre commande sont édités par les soins du prestataire et diffusés.

Article 22 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 23 – RESILIATION DU CONTRAT

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 24 – VALIDITE DU CONTRAT

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur National du PATNUC et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

PAGE ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N° /2025/LC/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM PASSÉE AVEC, POUR L'ACQUISITION DES SMS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME E-VOUCHER.

En présence des témoins, les parties ont signé la présente Lettre Commande en conformité avec les lois du Cameroun le jour et an mentionnés ci-dessous.

Yaoundé, le _____

LU ET APPROUVE

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PATNUC



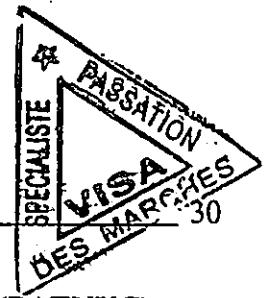
Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation N° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du _____ Date de remise des plis le _____

Date de remise des plis le _____

Lieu d'ouverture : Siège du PATNUC

5 – Tableau comparatif des cotations



Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation N° _____ /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du _____ Date de remise des plis
le _____

6. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

NP	LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	SIEGE
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé	BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala	BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC
15	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA
17	BANGE Bank Cameroun	BANGE

DEMANDE DE COTATIONS



N°		Liste des Compagnies d'assurance
01		Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
02		Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala
03		Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
04		Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
05		Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
06		CPA S.A, B.P. 54, Douala
07		Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
08		Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
09		SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
10		Saham Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala
11		Zenithe Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala